

## URBANISME

**IMPORTANT**



Nous vous rappelons que pour tous travaux sur les bâtiments existants qui concernent un changement de destination ou d'usage, ainsi qu'une modification de la surface ou de la hauteur, il convient de déposer une demande de permis de construire.

Quand il s'agit de modifier l'aspect extérieur (remplacement de toiture, de menuiseries extérieures, rénovation de la façade, installation ou remplacement de clôture...) il faut alors déposer une déclaration de travaux afin de justifier le respect des règles imposées par le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et notamment sur la nature, l'aspect et la couleur des matériaux utilisés. En cas de non respect, des poursuites pénales seront engagées.

## CIMETIÈRE - PROCÉDURE DE REPRISE

Le cimetière communal se dégrade de plus en plus au fil des années.

Certaines sépultures, surtout dans la partie la plus ancienne, sont dans un état de délabrement indigne pour nos défunts et qui peuvent présenter un véritable danger pour les visiteurs mais aussi pour des tombes voisines. En cas d'accident, la responsabilité du maire ainsi que celle des familles pourrait même être engagée. Face à ce constat, la commune a décidé d'engager une procédure dite « procédure de reprise » afin d'améliorer l'état général du cimetière. La Société Finalys, spécialiste dans ce domaine a été choisie par le conseil municipal pour mener à bien cette procédure.

Les opérations ont débuté en mars 2015 avec la réalisation d'un repérage photographique aérien. Celui-ci a été suivi d'un examen de chaque concession avec le relevé des défauts constatés. Un important travail de saisie informatique a ensuite été réalisé pour répertorier l'ensemble des concessions, avec les photos

de chaque sépulture, la liste des personnes inhumées et une copie des titres de concession. Le logiciel installé en mairie permet un accès direct à ces informations et leur mise à jour. Parallèlement, une liste des sépultures en état d'abandon a été dressée. Elle est affichée en mairie et à l'entrée du cimetière.

**Cette liste classe les sépultures en état « d'abandon » en 3 catégories :**

- › **Couleur jaune** : Elle concerne une tombe qui nécessite un nettoyage voire un traitement anti-mousse ou une délimitation matérielle de l'emplacement.
- › **Couleur orange** : Elle vous informe que le caveau présente un défaut d'étanchéité pour lequel une intervention minime est nécessaire.
- › **Couleur rouge** : Les tombes concernées sont les plus abîmées et peuvent nécessiter des travaux relativement importants.

Une réunion publique, animée par la Société Finalys, s'est tenue le 23 novembre 2015. Une quinzaine de personnes y ont assisté. Un

petit panneau a été apposé sur toutes les tombes visées par la procédure, pour permettre aux familles d'être informées directement de cette procédure en cours.

Les personnes concernées disposaient d'un **délai de 3 ans** à compter du 23 novembre 2015 pour remédier aux défauts relevés. Elles doivent, pour ce faire, se présenter en mairie pour y remplir un document qui sera transmis à la société Finalys. En réponse, la société leur fournira des précisions quant aux mesures à prendre pour que leur sépulture puisse être exclue de la procédure.

Toute intervention, soit par les personnes elles-mêmes, soit par une entreprise, devra faire l'objet d'une déclaration de prise en charge suivie d'une demande d'autorisation de travaux en mairie à l'aide des documents prévus à cet effet. A la fin des travaux, un constat sera effectué qui pourra donner lieu à un procès-verbal de réception en conformité permettant la sortie de la sépulture concernée de la procédure de reprise.

## LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de Bucquoy est intégrée au réseau LISA. (Lecture Intercommunale en Sud Artois). Pour vous inscrire, vous devez apporter votre carte d'identité et un justificatif de domicile. L'inscription est gratuite pour tous.

19 rue Dierville - ☎ 03.21.16.29.17  
Mail : mediathequebucquoy@orange.fr

### LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

- › Le mercredi de 14h à 19h
- › Le samedi de 10h à 12h



La coordinatrice du réseau est Mme Johanne BALEMBOY.

Les bénévoles sont :  
BLONDEL Josiane  
BUTELLE Blandine (référente)  
CHABOWSKI Denise  
CHATELAIN Claudine  
CRENLEUX Liliane  
DALLE Colette  
DESURMONT Annick  
FICHEUX Florence  
THERY Nicole  
VANDENBOSSCHE Marguerite-Marie  
ZAYONNET Monique  
WINTREBERT Louis

**A la disposition des lecteurs : 5600 livres, 480 CD, 285 DVD ainsi que des magazines.**

Vous avez quelques heures de disponibles chaque semaine, vous souhaitez vous investir dans la vie locale : vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles.

## LES MANIFESTATIONS EN 2018

- › Le Parcours du cœur, le **8 avril**
- › Le repas des aînés, le **22 avril**
- › Commémoration au Monument aux morts, le **8 mai**
- › La fête des voisins, le **25 mai**
- › La kermesse des écoles publiques, le **22 juin**
- › La remise des dictionnaires aux élèves de CM2, le **29 juin**
- › La brocante, le **30 juin**
- › Les fêtes communales, les **1<sup>er</sup> juillet et 7 octobre**
- › Commémoration au Général Marcot, le **13 juillet**
- › Repas et feu d'artifice pour la fête nationale, le **13 juillet**
- › Remise des prix des « Maisons et jardins fleuris », le **07 septembre**
- › Spectacle pour le centenaire 1914-1918, les **27 et 28 octobre**
- › Commémoration au Monuments aux morts, le **11 novembre**
- › Le Téléthon, les **7 et 8 décembre**
- › Le Noël des enfants de la Commune, le **15 décembre**
- › La distribution du colis des aînés de la Commune, le **23 décembre**

